

# Trait-d'Union

BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 2022

83

SOMMAIRE

2

Le mot du Maire :  
les réalisations de 2022

3

Conseil Municipal :  
résumé des comptes rendus

5

La commune face  
aux économies d'énergie

6

Un comité des fêtes hyperactif !

8

Dormelles, mon país...





## Le mot du Maire

Dormelloises, Dormellois, chers administrés,

L'année 2022 touche à sa fin et les traditionnelles fêtes de fin d'année approchent !

Nous sommes aux portes de l'hiver et, comme vous le savez, nous devons nous organiser pour consommer moins.

Dans ce contexte international tendu, les répercussions économiques tant redoutées voient le jour, notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation touche tous les secteurs : coût de l'énergie, de l'essence, des denrées alimentaires, des matériaux de construction, etc.

Le budget communal n'est pas épargné et il convient dès lors de redoubler de vigilance.

Pour maîtriser les coûts en énergie, des mesures ont déjà été prises (illuminations de Noël limitées, températures raisonnables dans les bâtiments communaux).

Malgré cette conjoncture difficile, de nombreux travaux ont été réalisés au fil de cette année 2022 tout en gardant la maîtrise de nos dépenses budgétaires.

- Le cadran côté ouest du clocher qui ne donnait plus l'heure depuis plusieurs années a été remis en fonction ainsi que la volée d'angélus.

- Un nouveau portail a été installé aux abords de l'école en mise en sécurité de la sortie des élèves.

- D'importants travaux de réfection et d'entretien de voirie ont été réalisés : **la route d'Ouzille** (très fréquentée par les usagers de la maison de retraite), **la rue des Moulins, la rue des Vignes Basses, une partie de la rue Saint Martin.**

- Aux Bois de Dormelles les foyers de l'éclairage public ont été remplacés par des réverbères LED moins consommateurs d'énergie.

- Deux armoires de commande de l'éclairage public ont été mises aux normes. L'installation de plusieurs foyers lumineux d'éclairage public rue des Ponts ont été installés.

Début janvier les travaux de mise en sécurité de la traversée du hameau de Challeau seront réalisés. (Mise aux normes de l'arrêt de bus, gestion du stationnement et aménagement piétonnier sur les trottoirs).

L'église doit être restaurée, l'étude des travaux a été confiée à un architecte du patrimoine, le diagnostic a été réalisé, nous sommes en attente d'un accord de subvention de la part de la DRAC. Nous envisageons un début de travaux en 2023.

Le 7 janvier prochain je vous invite à la salle des fêtes à la cérémonie des vœux où je développerai plus en détail nos réalisations 2022 et projets 2023.

Dans l'attente de vous rencontrer, continuez d'être prudents et respectueux des gestes barrières, le virus est toujours là.

Je vous souhaite, à toutes et tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. Qu'elles soient empreintes de convivialité, de joie et d'esprit de famille.

Bien amicalement

Le Maire

Francis LARGILLIERE

### P'tit Gus



« Maman, je ne veux plus prendre le bus pour l'école à l'arrêt de Challeau !

Il y a plein de voitures garées sur les DEUX trottoirs ! Je ne peux pas passer, je suis obligé de marcher sur la route ! Les voitures roulent trop vite ! ».

Le code de la route précise que le stationnement des véhicules est interdit sur les trottoirs, ceux-ci étant réservés au passage des piétons. Les voitures doivent se garer sur la route.

Récemment dans une conversation, j'ai entendu : « Ben, dis donc, faut pas avoir peur de garer sa voiture sur la route avec cette circulation ! ». Eh oui, mais : « Ben dis donc, faut pas avoir peur de laisser marcher un enfant sur la route avec cette circulation surtout le matin, quand il fait encore nuit ! ».

**Riverains, pensez aux enfants et autres piétons, libérez les trottoirs. N'oubliez pas que la plus chère des voitures sera toujours moins chère que la vie d'un enfant !**

Les comptes rendus sont consultables dans leur intégralité sur le site [www.dormelles.fr](http://www.dormelles.fr)

### RÉSUMÉ DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

#### ● MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE NANTEUIL-LES-MEAUX ET TRILBARDOU

Le Conseil municipal approuve l'adhésion des communes de Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

#### ● SUPPRESSION-CREATION ET NOMINATION D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, rappelle au Conseil Municipal :

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, mutation de Madame Aline VION à la commune de Villemaréchal,
  - Le 7 février 2022, prise de poste de Monsieur Benoit FAGUETTE en CDD jusqu'au 31 juillet 2022 inclus,
- Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique territorial pour assurer les missions d'agent des espaces verts.
- Le Conseil Municipal décide
- la suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe, à compter du 01 août 2022 ;
  - la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
- et nomme Monsieur Benoit FAGUETTE au poste d'adjoint technique territorial,

#### ● ACQUISITION D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, donne lecture d'un devis de BOUCHARD Enviromat concernant l'achat d'une débroussailleuse pour un montant de 925,66 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'engager cette dépense et retient le devis proposé par BOUCHARD Enviromat pour un montant de 925,66 € TTC.

#### ● TRAVAUX EGLISE : REMISE EN SERVICE D'UN CADRAN ET MOTEUR DE VOLÉE

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, donne lecture d'un devis de BODET Campanaire concernant la remise en service d'un cadran et de la carte moteur de volée pour un montant de 3 957,60 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'engager cette dépense et retient le devis proposé par BODET Campanaire pour un montant de 3 957,60 € TTC.

#### ● PREPARATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 12 ET 19 JUIN 2022

Organisation des permanences pour les deux tours des élections législatives.

#### INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

- Monsieur MIGATA informe le conseil sur la mise aux normes des hydrants (poteaux incendie) de la commune, Il réitère sa demande pour la pose d'une borne électrique.
- Monsieur MASNADA fait part d'une demande d'un administré pour la pose d'un miroir au carrefour des commerces, Il informe que l'élagage des arbres sur la route du Bois Piget aux Bois Huard n'a pas été fait par certains propriétaires.
- Madame ASSELIN fait part des nuisances sonores récurrentes en tapage nocturne aux Bois de Dormelles.
- Monsieur ODE annonce que le dossier d'appel d'offre

concernant la mise en sécurité de la traversée du hameau de Challeau sera prêt mi-juin, mi-juillet choix de l'entreprise, septembre-octobre début des travaux.

#### ● INFORMATION DU MAIRE

- Visite affectée au Conseil Municipal de la station de traitement de l'eau potable le samedi 18 juin 2022 à 10 heures.
  - Week-end du festival des Féeries du Bocage le 04 et 05 juin 2022.
  - Attente des devis pour la pose de trois défibrillateurs (Mairie, Commerces et Salle des Fêtes).
  - **Cimetière** : Mise à l'essai d'engazonnement d'une première allée.
  - **Bibliothèque** : Une nouvelle équipe vient de reprendre la bibliothèque. Un vide bibliothèque est organisé le 11 juin 2022 de 10 heures à 16 heures devant la bibliothèque.
- La Mairie va rafraîchir la bibliothèque par quelques travaux.
- **Mobilier urbain** : Pose de potelets devant la bibliothèque et l'abribus pour permettre aux administrés un meilleur accès.
  - **Voirie** :
    - Chemin des Morts : une demande de remise en état de la partie basse du chemin a été demandée à la Mairie, le devis est en cours.
    - Carrefour Rue des Ponts et de la Vallée : une demande de rénovation est demandée devant une entrée, le devis est en cours.
    - Travaux voirie Rue de la Mairie courant du mois de juillet. Suite aux travaux, l'ARD a demandé à la commune l'inspection du réseau d'assainissement pour un montant de 1 355.88 € et le renouvellement de neuf tampons d'assainissement pour un montant de 5 871.78 €.

### RÉSUMÉ DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

#### ● NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID77

CONSIDERANT le renouvellement des membres du Conseil municipal, et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77, le Conseil Municipal désigne Monsieur Francis LARGILLIERE, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

#### ● TRAVAUX VOIRIE : ROUTE D'OUZILLE :

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, donne lecture d'un devis de l'entreprise MERLIN TP concernant la réhabilitation de la « Route d'Ouzille » sur un montant de 23 490 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'engager cette dépense et retient le devis proposé par MERLIN TP pour un montant de 23 490 € TTC.

#### ● SALLE DES FETES : ACTUALISATION DU TARIF DE LOCATION

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location comme suit :

DORMELLOIS :	Mariages ou cérémonies familiales repas	300 €
	Salle louée à l'Auberge Bocage	397 €
	Association de Dormelles	270 €
EXTERIEURS :	Mariages, Cérémonies familiales repas	600 €
	Réunions professionnelles	355 €
	Salle louée par un traiteur	697 €
	Opérations commerciales sans repas	1 082 €

#### ● ASSAINISSEMENT : ACTUALISATION DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal décide d'actualiser la participation à la taxe d'assainissement collectif des propriétés soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées en

application de l'article L1331-7 du code de la santé publique. La participation est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de la collecte des eaux usées de l'immeuble. Le Conseil Municipal décide de fixer à 5 000 € la participation à la taxe d'assainissement collectif.

#### ● URBANISME : ACTUALISATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune, qui restera au taux de 3%.

#### ● PERSONNEL COMMUNAL

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

#### ● INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

• Monsieur MIGATA informe le Conseil sur l'avancement du déploiement de la fibre et sur l'étude du projet d'une aire de jeux sur la commune.

#### ● INFORMATION DU MAIRE

• Voirie :

Mise en sécurité de la traversée du hameau de Challeau : le dossier de consultation a été envoyé aux entreprises, celles-ci doivent répondre avant le 29 septembre 2022, Les travaux de voirie concernant : « Rue des Vignes Basses », « Rue des Moulins » et « Chemin des Morts » ont été réalisés, h-Ecole : pose du portail

• Eglise : Les travaux de remise en service d'un cadran et du moteur de volée ont été effectués,

• Salle des fêtes : Les membres de la commission de sécurité de l'arrondissement de Fontainebleau ont émis un avis favorable à la poursuite des activités de l'établissement,

• Urbanisme : Un permis d'aménager a été déposé par la société SARL I-PRODUCTION concernant l'OAP du hameau de Challeau.

#### RESUME DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

#### ● GENERALISATION DE LA PUBLICATION SUR INTERNET DES ACTES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique qu'à compter du 1er juillet 2022, les règles de publication des actes des collectivités territoriales sont modifiées par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Ainsi, en vertu de l'article 2131-1, III, les actes réglementaires font désormais l'objet d'une publication sous forme électronique.

Cependant, les communes de moins de 3 500 habitants pourront décider, par délibération, du mode de publicité de leurs actes, en choisissant :

- Soit l'affichage complet des délibérations et des arrêtés,
- Soit la publication sur papier,
- Soit la publication sous forme électronique.

Le conseil municipal choisit pour la publication de ses actes, l'affichage complet des délibérations et des arrêtés.

#### ● NOMINATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le Maire indique au conseil municipal que suite à la parution du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 il y a lieu de nommer un correspondant incendie et secours.

Le Conseil municipal décide de nommer Monsieur Bernard MIGATA correspondant incendie et secours.

#### ● CHOIX DE L'ENTREPRISE « AMENAGEMENT DE SECURITE ET MISE AUX NORMES PMR DES 2 ARRETS BUS – HAMEAU DE CHALLEAU »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les entreprises qui ont répondu à la consultation concernant le projet de « l'aménagement de sécurité et mise aux normes PMR des 2 arrêts bus – Hameau de Challeau. » et le choix de l'entreprise retenue après analyse des offres lors de la réunion de la commission d'appel d'offre du 6 octobre 2022.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise TP GOULARD pour un montant de 80 690,28 € TTC et mandate le Maire pour la poursuite de la démarche.

#### ● RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN (IMH ET CI-MH)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- L'église Saint-Martin a besoin d'une rénovation très importante et urgente au niveau des toitures,
  - Présentation de la proposition de mission de maîtrise d'œuvre de l'Agence Thierry LEYNET (architecte du patrimoine) pour un montant de 13 800 € HT soit 16 560 € TTC,
  - Présentation du devis concernant la restauration et conservation de peintures murales de Monsieur Gilles GAULTIER (diplômé de l'Institut Française de Restauration des Œuvres d'Arts) pour un montant de 4 750 € HT soit 5 700 € TTC,
  - Présentation du devis concernant l'étude de diagnostic structurel, compris définition de préconisations structurelles niveau diagnostic pour mise en sécurité et pour restauration pérenne de l'édifice, pour un montant de 5 335 € HT soit 6 402 € TTC,
  - Propose de contacter l'Architecte des Bâtiments de France, ainsi que la Conservatrice Régionale des Monuments Historiques pour avoir leurs accords sur l'étude et la validation du dossier,
  - Propose de monter des dossiers de demande de subventions.
- Le Conseil Municipal décide d'engager ces dépenses, retient les devis proposés par les trois entreprises, sollicite l'aide d'une participation financière du Département de Seine-et-Marne et de la DRAC Ile-de-France pour cette opération.

#### INFO GRIPPE AVIAIRE

Cette année en France comme partout en Europe, l'influenza aviaire a encore sévi et le Ministère de l'Agriculture donne des recommandations destinées aux détenteurs d'oiseaux. Un arrêté a été pris à destination des Collectivités détaillant les gestes à appliquer dans chaque département selon la situation. Il convient au Maire de partager avec les administrés l'évolution de la maladie.

**Nous invitons les Dormellois et Dormelloises concernés à retirer à la Mairie le document CERFA n°15472\*02 « DÉCLARATION DE DÉTENTION D'OISEAUX DANS LE CADRE D'UN FOYER DE MALADIE AVIAIRE » afin de procéder à cette éventuelle déclaration.**

Nous garderons précieusement vos informations à la Mairie et les utiliserons pour vous faire parvenir par mail les dernières recommandations fournies par le Ministère de l'Agriculture.



## FACE AUX ECONOMIES D'ENERGIE

**A Dormelles comme un peu partout ailleurs, les fêtes sont cette année un peu moins « lumineuses » que d'habitude. Au-delà des retombées de la guerre en Ukraine, la sobriété s'impose.**

Et il y a urgence ! Nos réserves ne sont plus inépuisables, on parle de dérèglement climatique, « la planète brûle » ! Pour ne pas aggraver l'émission de gaz à effet de serre qui en serait responsable, la sobriété énergétique s'impose. Tout le monde doit dorénavant se sentir impliqué, y compris les collectivités locales, soumises à des injonctions gouvernementales ou européennes. Des agences habilitées ont pris en mains la coordination de dispositifs savamment élaborés, y compris leurs financements sur la base de « certificats d'économie d'énergie » (CEE). Et concrètement, plusieurs approches sont envisageables dans les communes :

### Donner l'exemple

**La rénovation des bâtiments publics.** Le repérage des bâtiments énergivores est facile : cela concernerait à la fois le bâti et ses déperditions, et le mode de chauffage et son impact sur l'émission de gaz à effet de serre. Sont concernés les bâtiments municipaux, notamment ceux dont l'isolation est quasiment inexistante et ne correspond plus aux normes. Autant de travaux nécessaires, certes en partie subventionnables, mais qui viennent considérablement grever les finances municipales.

**La modernisation de l'éclairage public.** Deux pistes : la première consiste à changer les ampoules des lampadaires pour des ampoules basse consommation, mais le coût de l'opération n'est pas neutre. La seconde vise à réduire le temps d'éclairage des rues avec un système d'horloge, voire à annuler purement et simplement l'éclairage urbain (cf les autoroutes).

L'éclairage public peut cependant être optimisé grâce à l'intégration de capteurs de mouvements. En détectant les passages, ils régulent le flux lumineux en variant l'intensité, avec deux niveaux prédéterminés : un niveau à puissance réduite et un niveau à grande puissance, plus adapté à la présence de personnes. On obtient ainsi des consommations énergétiques minimales sans affecter la sécurité.

**L'utilisation de véhicules plus vertueux.** Les véhicules à moteur thermique circulent encore ; à moins de changer le parc pour des véhicules hybrides, ou d'opter pour du tout électrique (transports décarbonés), le challenge est difficilement tenable. Peu de bornes recensées à ce jour dans la plupart de nos communes rurales. La faute au coût de l'investissement de base nécessaire, et aux priorités définies, telle la réfection de la voirie, très budgétivore.

### Inciter

A l'instar de ce qui se fait dans les immeubles privés avec les DPE (diagnostics de performance énergétique, devenus opposables), il pourrait être fait un bilan énergétique des communes. Les passoires énergétiques seraient ainsi identifiées, que ce soit les bâtiments

communaux ou les maisons des particuliers.

Mais sans aller jusque-là, la Communauté de Communes Seine et Loing est à même de conseiller les habitants sur les aides prévues, notamment pour l'amélioration de l'habitat, (voir ADEME, etc). Communiquer sur les savoir-faire en matière de logement, sensibiliser sur les « gestes climat » (tri sélectif, réduction de la consommation d'eau, compostage, véhicules partagés...), mais aussi cibler des objectifs d'amélioration, pourraient constituer un véritable projet.

L'appellation « bas carbone » ne peut raisonnablement pas être un but atteignable à Dormelles, du moins à court terme, mais investir pour faire des économies d'énergie et ainsi réduire notre empreinte carbone semble la piste incontournable des prochaines années...

Hélène URION-NOËL

LE CONSEIL JURIDIQUE



## Circulation : nos enfants en danger

Question :

**Des gosses jouent dans la rue, courent sans vergogne en sortant de l'école sans souci du danger. Qui est responsable en cas d'accident ?**

Réponse :

**Tout mineur de moins de 16 ans victime d'un accident de la circulation est quoi qu'il en soit indemnisé des dommages causés à sa personne** (loi Badinter du 5 juillet 1985).

**Rappelons aussi que la responsabilité de tout conducteur auteur d'un accident est bien entendue engagée en cas d'infraction**, d'où l'obligation de respecter les panneaux de signalisation, tels ceux mis en place à Dormelles, qu'il s'agisse du ralentissement de la circulation ou de l'indication des arrêts d'autobus notamment aux abords de l'école.

Question :

**Mais lorsque c'est l'enfant qui est à l'origine du dommage ?**

Réponse :

En cas de faute de l'enfant ou en cas de force majeure, **il peut être décidé une exonération partielle voire totale** (rare !) de la responsabilité de l'auteur du dommage.

En tout état de cause, l'article 1384 du code civil dispose que ce sont « le père ou la mère en tant qu'ils exercent l'autorité parentale », qui « sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux ». D'où la nécessité de s'assurer pour garantir cette responsabilité, et de bien veiller, au passage, à ce que le contrat souscrit, tel le contrat d'assurance « responsabilité civile individuelle chef de famille », inclue les engins tels les trottinettes, skates et autres patins à roulettes...

Question :

**Et le personnel éducatif ?**

Réponse :

A la différence des parents, pas de présomption de responsabilité, par exemple pour les instituteurs et enseignants, mais **ils peuvent être tenus pour responsables des dommages causés par les enfants dont ils ont la garde s'il est prouvé qu'ils ont commis une faute.**

Serge AURICH



LES ÉVÈNEMENTS DU COMITÉ DES FÊTES

## Nos LOUPIOTS à la FÊTE



Le samedi 9 juillet 2022, de 14h à 18h, l'association de parents d'élèves « Les Loupiots de l'Orvanne » a organisé, en collaboration avec le Comité des fêtes de Dormelles, une kermesse dont les bénéfices ont été reversés aux trois écoles du regroupement pédagogique (Flagy – Thoury Ferrottes – Dormelles). Sous un magnifique soleil, petits et grands ont pu se divertir dans la cour de l'école de Dormelles. Une dizaine de stands y étaient installés allant du maquillage au panier de basket, en passant par la pêche aux canards ou le circuit de voitures télécommandées... De magnifiques jeux en bois prêtés par la CCMSL. Pour les plus gourmands, il y avait également bonbons, pop-corns et crêpes.

**Un grand merci aux parents et jeunes qui ont tenu les stands avec joie et bonne humeur ainsi qu'au comité des fêtes pour l'aide à l'installation.**

A.G.



## UN VIDE GRENIER PAS COMME LES AUTRES

Ce 11 septembre (eh oui...) les bruits de pots d'échappement et de moteurs envahissent peu à peu le stade de foot. C'est à celui ou celle qui remportera le concours de la plus belle voiture d'exposition, de bien se faire remarquer. De leur côté, sous une brume épaisse et fraîche, les bénévoles s'activent et placent les nombreux exposants du vide-grenier, venus dès six heures déballer leurs petits trésors, comptant bien séduire petits et grands acquéreurs potentiels.

La brume levée, ce fût une belle journée ensoleillée. Exposants et visiteurs étaient ravis. Les bénévoles ont su régaler nos papilles avec de fameuses andouillettes, merguez et... frites ! Ah ! A propos, laquelle remporta le concours de la voiture la plus belle et la plus originale ? **La petite voiture de police (avec de gauche à droite, Dominique GAULON, président du Comité des fêtes, le vainqueur et Nadine Lemberton), une Citroën 4 cv, en parfait état de marche, carrosserie reluisante, un modèle très rare en France !**

N.L.





7

HOUUUUUU

## ... les monstres

Beaucoup de monde

LE 11 NOVEMBRE

Comme chaque année les sorcières, les petits fantômes, les diables et toutes sortes de créatures, venus d'un peu partout de Dormelles et même d'autres Communes, ont parcouru le village sous un soleil d'été... en ce début d'automne, samedi 29 octobre.

Les portes s'ouvraient les unes après les autres et les p'tits ont crié si fort et d'une voix si effrayante : «**des bonbons ou un sort !**», que sans attendre, les hôtes ont donné tous les bonbons en leur possession, espérant ainsi ne pas subir un sort maléfique.

La sorcière Sylvie et ses deux petites boules de poils étaient là pour accueillir les enfants devant la Mairie et elle a pu offrir à tous ses petits amis des bonbons ensorcelés.

Les petites créatures maléfiques ont pu reprendre des forces avec les bonnes crêpes au Nutella accompagnées d'un bon verre de jus de... on ne vous en dira pas la recette, c'est notre petit secret... **Nous remercions Karine qui a maquillé les bénévoles et qui a su mettre avec eux une ambiance de folie. Merci également aux parents** qui ont fait le déplacement et participé à la sécurité de tous.

**Un grand merci enfin aux administrés**, qui ont offert des friandises. Grâce à vous cette manifestation pour les enfants a été une réussite ; tous nos p'tits monstres étaient satisfaits et sont repartis heureux dans leurs chaumières avec de quoi se régaler pendant quelques mois, ou quelques semaines pour les plus gourmands !  
N.L.



Les gendarmes, nos jeunes pompiers, la fanfare, une partie du conseil municipal, et les Dormellois sont venus nombreux à la commémoration du cent quatrième anniversaire de la fin de la guerre de 14-18. Une minute de silence et la Marseillaise chantée par les enfants, pour nos poilus d'ici, et les soldats de tous les continents tombés au combat pour la France, dont deux cette année au Mali. N'oublions pas ces hommes et l'aide des femmes restées au foyer, alors même que la guerre sévit aujourd'hui aux portes de l'Europe.

Le sacrifice de nos poilus nous oblige et nous devons être désormais unis avec ceux qui étaient hier nos adversaires, car **"ce n'est qu'avec le passé que l'on fait l'avenir"**, écrivait Anatole France.

I.B.

## Choucroute, danse et karaoké



Comme l'année précédente notre Président du Comité des fêtes, Dominique Gaulon a accueilli comme il se doit les 120 participants à la soirée choucroute - danse - karaoké, organisée samedi 5 novembre ; une manifestation très réussie grâce aux convives et bien sûr aussi aux bénévoles : bravo et merci à eux et aux cuisiniers et cuisinières pour ce festin digne du Grand Est, servi bien chaud en un temps record !

**Merci enfin aux petites mains qui ont réalisé de superbes décorations** pour embellir notre salle, et à Olivier (Epic Night), qui animait la soirée, et a su emmener au bout de la nuit les petits et les grands.

N.L.



## Themis TIMBERT : DORMELLES, MON « PAÏS »...

Passée des écoles de Dormelles, Lorrez-le-Bocage et Fontainebleau, à l'université de Toulouse où elle a entamé sa deuxième année de licence de chinois, Themis vit maintenant – avec passion mais aussi avec nostalgie – loin de son vrai « païs », aurait dit Nougaro. Ce qui ne l'a pas empêchée, dès 18 ans, de se présenter sur la liste « Bastir Occitanie » aux dernières élections législatives\*. Entretien.



**Trait d'Union :** Alors qu'au printemps 2022 tu n'as encore que 18 ans, non seulement tu t'apprêtes à voter pour la première fois, mais tu te présentes aux élections ! Qu'est-ce qui a bien pu te décider à te lancer si rapidement dans une telle aventure ?

**ThemisTIMBERT :** Cette candidature comme suppléante m'a été permise grâce à l'association étudiante dont je fais partie et où j'ai pu rencontrer Enzo Garcia, titulaire de la liste présentée. A l'approche des législatives, j'ai en effet découvert, au cours de nos discussions, que Enzo comptait se présenter en tant que titulaire mais qu'il était encore à la recherche d'un.e suppléant.e. Cela faisait déjà quatre ans que je m'intéressais à la vie politique des différentes institutions avec lesquelles, de loin comme de près, j'avais eu l'occasion d'être en contact. J'ai donc proposé mon nom en tant que suppléante sur sa liste pensant que cette occasion ne se représenterait sûrement

jamais au cours de ma vie. C'était également l'occasion d'ajouter à mon CV, une ligne que je qualifierais de "non négligeable".

**- La liste en question n'était autre que « Bastir Occitanie ». Qu'est-ce qui peut bien motiver une enfant de Dormelles à militer pour une cause régionaliste en Ariège et éventuellement siéger à l'Assemblée nationale ?**

Th. T. : Bien évidemment, je me suis renseignée avant de m'engager. Quel était ce parti ? Qui le représentait ? Qui le soutenait ? Quelles causes précisément défendait-il ? Après quelques recherches j'ai découvert que ces dernières étaient nombreuses. Je ne les soutiens pas toutes. Mais quelques-unes me semblaient tout de même cohérentes. J'ai beaucoup apprécié ce sentiment d'écoute et de partage dans ce parti, c'est d'ailleurs une de ses grandes valeurs. Une certaine dimension féministe m'a également attirée : j'ai croisé beaucoup de femmes à l'occasion de mes recherches et lors des réunions auxquelles je me suis rendue ; des femmes qui me semblaient très actives. C'est tout de suite plus rassurant en tant que nouvelle dans une telle organisation. Quant au choix de l'Ariège, c'est un choix un peu hasardeux, mais qui se justifie par le fait qu'en tant qu'ariégeois lui-même, il était naturel qu'Enzo se soit présenté pour sa région. Je n'ai fait que le suivre sans vraiment avoir d'autre choix.

**-Peux-tu préciser les causes principalement défendues par « Bastir Occitanie » durant la campagne ? Comment définirais-tu ton propre engagement ?**

Th. T. : Nos principales causes étaient les intérêts dits "des jeunes", notamment la revalorisation des étudiants en ces temps de sortie de Covid. Enzo (19 ans) était en plein dans ses études lorsque le premier confinement est tombé. Il a vécu les conséquences de cette période, pendant et après. Pour ma part j'étais au même moment encore au lycée, en revanche j'ai pris de plein fouet les conséquences du "retour à la vie normale". Ce que nous avons le mieux observé avec Enzo au sein de notre association étudiante, ce sont ces jeunes qui ne s'impliquent plus vraiment dans la vie universitaire, voire nombre d'entre eux qui abandonnent leurs études car mal accompagnés après un an de confinement. Nous étions au cœur de ces événements et il nous semblait important de mentionner ce point dans notre programme. La santé y avait également naturellement sa place, ce secteur ayant à nos yeux souffert et souffrant encore pour beaucoup de certaines politiques d'État auxquelles nous n'adhérons pas.

Pour ce qui est de mon propre engagement, je n'ai pas été très active durant cette campagne. C'était une grande première pour moi, et ne voulant pas gâcher notre travail ou empêcher Enzo de travailler correctement, j'ai préféré observer plutôt qu'agir. J'ai tout de même participé à certaines réunions et j'ai beaucoup appris, particulièrement de la gestion financière et relationnelle d'une campagne.

Aujourd'hui je me suis complètement retirée du parti ; je n'ai plus aucun lien avec celui-ci car je me suis rendue

compte que je n'aimais pas forcément ce monde politique et tous les intérêts relationnels que cela peut impliquer par exemple. J'ai essayé cette voie, mais je me suis rendu compte que j'avais confondu engagement associatif et engagement politique (ce qui est souvent le cas) et que l'engagement politique n'est pas ce qui me convient le mieux. C'est finalement un domaine qui reste à mes yeux encore très flou.

**- Avant de devenir candidate aux législatives à 18 ans tu n'étais pas seulement membre d'une association estudiantine mais tout de go présidente du Bureau des étudiants... Rappelons que tu as déjà fait des papiers dans « Trait d'Union » sur un premier séjour en Chine et sur la cérémonie d'hommage à Samuel Patty à la Sorbonne, où tu représentais ton école... Étonnante maturité ! Tu souhaites devenir professeur de Français en Chine... Ne nous dis pas que tu vas t'arrêter là ?**

Th. T. Eh bien contrairement à ce que j'aurais pu penser il y a encore quelques mois, je ne souhaite pas m'engager pour cette fin d'année, ni pour l'année 2023. Cela fait quatre ans que je m'engage dans différentes structures et je pense qu'il est bien pour moi de tester maintenant une année sans engagement, sans responsabilités, sans rôle particulier à tenir. C'est quelque chose qui demande beaucoup de temps et d'implication et je pense être arrivée à un point où je dois me donner du temps pour moi et mes études.

Une autre raison me pousse à marquer une pause : je prépare une troisième année de licence en Chine. J'ai la chance de pouvoir prétendre à cette sélection de cinq élèves choisis par nos professeurs d'université, qui auront donc cette chance. C'est un projet qui me tient beaucoup à cœur et cela va me demander beaucoup de travail personnel en dehors des cours. Cette "étonnante maturité" a ses limites puisque mes dix-neuf années de vie me rattrapent, et que d'autres projets plus communs m'attendent comme l'examen du permis de conduire ou les petits jobs étudiant !

**- Quelle expérience retires-tu de cette première année universitaire à Toulouse ? Comment se passe ta vie là-bas ? Dormelles ne te manque pas trop ?**

Th. T. : Il est vrai que cette première année d'études à Toulouse est déjà terminée. J'en retire beaucoup de choses : des rencontres (que ce soit dans ma vie personnelle ou dans ma vie associative), des expériences et enfin beaucoup de bons souvenirs. Tout cela s'est tissé durant cette longue année avec de bonnes et de mauvaises choses, mais je sais que cela m'a permis d'en apprendre beaucoup sur la vie d'adulte (même si je n'ai pas encore complètement les deux pieds dedans) et sur moi-même. Je me plais au demeurant beaucoup à Toulouse où j'ai construit un quotidien qui me convient, fait de la fac, de mes amis, de mes activités personnelles et de temps en temps d'expériences un peu osées comme ma candidature aux législatives.

Dormelles me manque bien sûr beaucoup. J'y pense beaucoup dans mon petit studio toulousain et je le ressens réellement quand je quitte le village après des séjours qui me paraissent toujours trop courts. Et j'ai toujours hâte de rentrer et de découvrir ce qui a changé dans ce décor du sud Seine-et-Marne !

\* 2<sup>ème</sup> circonscription de l'Ariège, 1,67% au 1<sup>er</sup> tour

Poème de Serge LUTHRINGER,  
de l'atelier d'écriture Callipages

## AGÉE ET HEUREUSE

Une canne dans la main droite,  
témoin de la première faiblesse,  
un manteau de laine sur ses  
épaules fraîches, l'esprit en éveil,  
Mamie chemine dans le chemin  
aux effluves champignons.  
Elle glisse ses pas dans ceux de  
l'automne, feuilles froissées sur  
une terre

Imbibée de générosité.

Lentement, elle marche sur une  
sente fragile à l'image de la vie.

La canne de son bout,  
mangée par les ans, creuse un léger sillon sur une feutrine  
de mousse.

Parcours sinueux des pensées, entremêlés des senteurs bois  
au son d'un tremolo dans le cœur.

Promenade rêverie, sourire d'un visage dénudé de souffrance,  
les épines de pins enduites de givre craquent. Elle se  
laisse guider à l'entrée d'un hiver aux fenêtres timides.

Petite, frêle, la canne comme compagne, le chemin de  
l'automne aux senteurs d'un passé plein de vivance, lui  
ouvre la porte de la maison de retraite.

Le chemin laisse sa place. Mamie est perdue à la vue d'un  
nouveau monde,

bien loin de sa cuisine, de son carillon, son coin de table,  
des épluchures de légume.

Peur de déranger. Dans la salle commune, Mamie dans  
un fauteuil se blottit contre l'angle de la bibliothèque, un  
petit coin pour petite souris.

Ce n'est pas la honte ni même l'anxiété, juste un coin  
chaud pour rêver, toucher du doigt ce bonheur d'hier.

Les autres, aux yeux voleurs de l'intrus, sont chez eux  
avec leurs petites habitudes, leurs manies jalousement  
gardées. Le banc au soleil de 14h00, la rampe-guide,  
soutient le retour à la chambre.

Mamie a bien une chambre, un endroit où elle se sent  
toute chose. Ce n'est pas sa chambre, la chambre des  
Jonchas, sa maisonnette.

Même si ce n'est pas la sienne aux effluves lointaines  
de sa jeunesse, Mamie s'enveloppe dans un bien-être.

Elle aussi,

Au soleil de 14h00 le banc l'accueille.

La rampe lui offre son bras, direction le goûter.  
Autour d'une table, les mains par la tremblotte  
parlent dans le silence et le secret.

Mamie cherche son sac, un des sacs, une habitude.

Au fond, elle gratte comme pour remonter une  
image belle.

Par la fenêtre, la neige tombe.

Les yeux s'embrument, elle pleure.



## Le chœur réhabilité

### grâce à L'ASPHD

**Le but de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Historique de Dormelles (ASPHD), est de veiller à la protection, la conservation et la restauration du patrimoine public de la commune, en vue de sa transmission aux générations futures. Cette année, elle a centré son activité sur un objectif particulier : réaménager le chœur de l'église Saint-Martin classée Monument historique.**

A la fin du concile œcuménique Vatican 2, sous le pontificat de Paul VI, le 8 décembre 1965, le prêtre officiant les messes et cérémonies religieuses, ne tourne plus le dos aux fidèles, mais lui fait face. L'ancien autel ne convenant plus aux nouvelles règles fut délaissé sur son estrade de trois marches. Un nouvel autel fut alors implanté devant l'ancien, ne faisant que surcharger l'ensemble du chœur. Le conseil d'administration de l'ASPHD sur propositions du président, accepta l'étude du réaménagement du chœur. Suite aux réunions avec les autorités civiles, religieuses, le patrimoine départemental et régional, des conseils et avis nous furent donnés, nous avons reçu leur accord.



Les travaux purent commencer en septembre avec, pour objectif, le réemploi de l'ancien autel, il fallut pour cela :

- **dégager l'ancien autel** de sa structure d'origine,
- **enlever l'empierrement** qui soutenait l'ancienne estrade,
- **déposer le tabernacle** en sacristie,
- **restaurer l'autel** avec un traitement spécial du bois,
- **confectionner et installer une grande estrade** d'un seul degré, avec récupération des éléments de l'ancienne qui comportaient trois niveaux,
- **réaliser et mettre en place une petite estrade centrale** pour le siège de l'officiant.

L'aménagement du chœur ainsi remanié et épuré, redonne à cette partie de l'édifice qui est la plus ancienne sur le plan architectural, toute sa dimension.

Les vitraux du chevet ont gagné en visibilité, on peut désormais

les lire sur toute leur hauteur et l'apport de lumière s'en trouve accru, rappelant le caractère mystique du lieu. Dans cette harmonie d'ensemble, l'autel majeur, unique, est davantage mis en valeur, tant sur le plan patrimonial que dans ses usages liturgiques.

Les journées du patrimoine 2022 ont été l'occasion de faire découvrir au public les nouveaux aménagements du chœur de l'église.

M.DEKINDT

**NB : Si vous êtes sensible au devenir de notre Patrimoine, rejoignez-nous, Président : 01 64 70 92 52.**

**Les dons à l'association ASPHD sont défiscalisés.**

Idées loisirs

## Les alpes à une heure de Dormelles

Et pas que... Car en moins d'une demie - heure, **oltre le Mont Blanc, vous aurez aussi survolé et visité Gordes, le Mont Saint Michel, le Pont du Gard, le château d'Azay-Le-Rideau, les falaises d'Etretat...** Vous l'aurez compris, c'est de la réalité virtuelle et c'est tout bonnement bluffant, pour les petits (à partir de 7 ans) comme pour les grands. Allez, rendez-vous chez FlyView, Place de l'Opéra à Paris\*, attachez vos ceintures et coiffez votre casque, c'est parti pour une expérience unique, ouverte au public depuis le 3 septembre : le survol de la France !

Pour ce voyage à couper le souffle en 3D à 360° avec vent et mouvements sur véris, FlyView s'est assuré de la complicité des Monuments nationaux, d'Atout France (Agence du développement touristique de la France), et surtout du studio parisien Backlight, spécialiste de la réalité immersive. Sans mentir, on croit toucher du doigt l'archange du Mont Saint Michel...Vertigineux!



L.R.

\* [www.flyview360.com](http://www.flyview360.com)





## ALERTE



## Les sangliers sont dans la place

**Leur prolifération les pousse jusque dans nos propriétés, qu'ils saccagent, sans qu'aucune solution administrative véritablement concrète et efficace puisse semble-t-il être envisagée.**

Le *Sus scrofa*, alias notre cochon sauvage, est un mammifère omnivore forestier, de la famille des Suidés, nous dit Wikipédia, «capable de développer l'adaptation à la pression de la chasse, ce qui lui confère parfois un caractère envahissant».

Ce ne sont pas les Dormellois qui diront le contraire, du moins ceux qui ont déposé une pétition, affolés par les détériorations subies, dues aux agissements de sangliers qui, de plus en plus nombreux, se rapprochent toujours plus de nos habitations, de nuit comme de jour.

Précédemment, déjà, une administrée avait adressé un courrier à la mairie, accompagné de photos de son jardin qui avait été ravagé.



Outre leurs facultés d'adaptation à la pression de la chasse, ces animaux sauvages, éventuellement dangereux, se sont multipliés sous l'effet combiné des confinements et du réchauffement climatique, propice à une reproduction au rythme de deux portées par an.

Du haut de leur nacelle, les passagers des montgolfières qui de temps à autre survolent notre joli village, ont pu photographier d'impressionnantes hordes.

**Préfecture et Sous-préfecture ont été alertées, sans qu'une solution à long terme véritablement concrète et efficace semble pouvoir se concevoir.**

Reste la suggestion gastronomique ci-contre ; ou une invitation à notre Obélix national à venir s'installer dans l'une de nos belles chaumières... Sachant toutefois que même à supposer que l'on soit détenteur d'un permis de chasser ou autorisé à porter une arme, il est interdit de chasser dans les jardins et les vergers autour des habitations.

Idée recette



### En terrine la bête !

La viande de sanglier se prête à de nombreuses recettes (en terrine, en daube, au four...).

Aujourd'hui, je vous propose la recette de la terrine de sanglier.

Pour celle-ci, il faudra :

- 500 grammes de viande de sanglier
- 150 grammes de foie de volaille
- 200 grammes de poitrine
- 100 grammes de lard
- 1 verre de liqueur de cognac
- 1 échalote
- 1 gousse d'ail
- 1 œuf,
- Persil, thym, laurier
- Sel et poivre



- Hacher les viandes. Les mélanger dans un saladier. Ajouter l'œuf. Hacher échalote et ail.
- Mélanger, ajouter le cognac, le persil et le thym.
- Disposer dans une terrine. Décorer avec la feuille de laurier.
- Enfourner au bain marie à 200°, terrine fermée. Compter 1 heure 15
- Surveiller la cuisson en plantant un couteau qui doit sortir sec.



*Pour cette recette, je suggère d'utiliser les produits locaux : Sanglier prélevé au fond du jardin, foies de volailles (ceux des coqs du voisin, qui se permettent de chanter à 3h du matin... faisant fi de votre sommeil).*

Dans notre prochain numéro, recette de cuisses de grenouilles à l'intention particulière des Dormellois riverains de mares habitées par ces charmants batraciens dont le chant mélodieux berce les nuits d'été.

## Bienvenue

### à Cédric !

De longue date en activité à Dormelles, faut-il le présenter ? **Cédric CHALAS**, puisque c'est bien de lui qu'il s'agit, fait désormais partie de l'équipe municipale et a pris ses fonctions comme agent communal auprès de Jean-Yves.



## Ils dirigent l'école

Jérémy Mahé, directeur de l'école depuis 2020 et enseignant à Dormelles depuis 2010 (cf Trait d'union N°80), s'est rapproché de son domicile. Il nous a quittés pour une école plus grande et plus proche de chez lui. Il est remplacé par **M. Pierre Delacourt**, secondé par **Mme Adeline Gibout**.



# AGENDA 2023

- **Samedi 7 janvier : Cérémonie des vœux du Maire** à 11h00 à la salle des fêtes,
- **Dimanche 8 janvier : Assemblée générale du Comité des fêtes** à 11h00 à la salle des fêtes
- **Samedi 11 février : Soirée déguisée et cassoulet** à la salle des fêtes, organisée par le Comité des fêtes
- **Samedi 25 mars : Concert à la salle des fêtes** organisé par Mr Penot de l'association de la Renaissance Voulxoise
- **Samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 avril : réfection du terrain de tennis** par le Comité des fêtes
- **Dimanche 2 avril : Marché de Printemps** à la salle des fêtes, organisé par l'Atelier
- **Samedi 13 et dimanche 14 mai : Exposition peintures et sculptures** à la salle des fêtes, organisée par le Comité des fêtes et l'Association Image et peintures
- **Samedi 10 Juin : Descente de caisses à savon** organisée par le Comité des fêtes
- **Samedi 24 Juin : Concours de pétanque et le soir fête de la musique** devant l'Auberge, organisés par le Comité des fêtes et l'Auberge
- **Samedi 1<sup>er</sup> Juillet : Kermesse, jeux, Fête des écoles** organisés par l'association Les Loupiots de l'Orvanne avec le support du comité des fêtes.

NB : certaines dates peuvent être annulées selon la météo, le nombre de participants, ou peuvent être décalées. Vous aurez les informations en temps réel sur l'application : ma commune connectée ou sur le site de [www.Dormelles.fr](http://www.Dormelles.fr)

Les manifestations sont affichées également sur les panneaux extérieurs et devant l'auberge, qui sera par ailleurs fermée le 25/12 et le 1<sup>er</sup> janvier, puis du 13/01 au soir au 22/01 inclus.

## Etat Civil

### AVIS DE NAISSANCES

CHANDLER GONZALEZ Maïley, Paul-René, François né le 23/06/2022 à Fontainebleau,

CHARPENTIER Margot, Capucine née le 12/07/2022 à Fontainebleau,

COSTE Eline, June, Ynoa née le 01/09/2022 à Fontainebleau,

MARIN – PACHE Milo né le 05/11/2022 à Fontainebleau,

BABA-ALI Max né le 12/11/2022 à Fontainebleau.

### MARIAGES

M. JANET Julien, Roland, Edmond et Mme KOWALSKI Aurélie célébré le 13/08/2022,

M. SERGENT Damien, Yvan, Jimmy et Mme CARDONE Sophie, Elisabeth célébré le 20/08/2022.

### TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

M. MAINTENANT Gérard, Robert décédé le 04/06/2022 à Montereau,

M. BREUIL Jacques, François, René décédé le 24/07/2022 à Montereau,

Mme ZENTILE veuve MERY Monique, Christiane décédée 12/08/2022 à Montereau

Mme HERSENT veuve MALCOIFFE Yvette, Ernestine, Paulette décédée le 26/08/2022 à Montereau,

M. BOUTES Dominique, André, Maurice décédé le 12/08/2022 à Montereau,

M. BOULEAU Michel décédé le 14/09/2022 à Montereau,

M. DELAMARCHE André, Francis, Eugène décédé le 13/11/2022 à Montereau.

### DÉCÈS À LA MAISON DE RETRAITE

Mme AMEYE veuve FRATELLINI Jacqueline, Elisa décédée le 16/06/2022,

Mme PETIT veuve MOINEAUT Lucette, Claire décédée le 22/06/2022,

Mme CROIZET Denise, Adeline décédée le 06/07/2022,

Mme DÉNOMMÉ Madeleine, Simone décédée le 14/07/2022,

Mme MOTREFF veuve CUVILLIER Suzanne, Raymonde décédée le 06/08/2022,

Mme FOURQUENAY veuve BOSSARD Simone décédée le 13/11/2022.

Trait d'union n° 83, la vie à Dormelles et dans ses hameaux.

ISSN 1265 – 3659 – n° presse 11P94

Siège Social : Mairie, 14, rue de la Mairie - 77130 Dormelles.

Directeur de la publication : Francis LARGILLIERE.

Rédactrice : Sylvie Loison Largillière

Comité de rédaction : Hélène Urion - Noël, Serge Aurich – Danna, Luc Richard, Nadine Lemberton, Isabel Buc, Bernard Migata, Widiane Laqlach, Jennifer Lantier.

Ont collaboré à ce numéro : Dominique Gaulon, Serge Luthringer, Themis Timbert, Marc Dekindt.